



Notification du divorce sur acte d etat civil

Par **titoune**, le **06/05/2010** à **19:55**

Bonjour,

je suis passée il y a plus de deux ans en conciliation au cours de laquelle le juge nous a fait signé un consentement mutuel de divorce que nous avons signés mon ex et moi. Nous étions séparés depuis plus de 6 ans à ce moment là.

en demandant un extrait d'acte de naissance, je me suis aperçue que le divorce n'a pas été notifié à la mairie

dois je refaire une procédure ? mon ex ne veut plus en entendre parler pour lui il est divorcé.

Merci pour votre réponse